### Conseil Municipal du mardi 20 juillet 2021 à 17h00

### Ordre du Jour

Etat des décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir donnée par le Conseil Municipal en application des délibérations n°3 du 26 mai 2020 et n°3 du 02 juillet 2020, par arrêtés de subdélégations du 03 juin 2020, du 11 juin 2020 et 15 février 2021 : avril, mai et juin 2021

### **RAPPORT**

- 1 Rapport annuel relatif à la Dotation Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale 2020
- 2 Contrat de concession de service dispositif ORT de redynamisation commerciale rapport annuel du délégataire
- 3 Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Société anonyme d'économie mixte "Valenciennes Stationnement" (SAEMVS) exercices 2015 et suivants
- 4 SAEML Le Phénix clôture des comptes 2019
- 5 SPL Stationnement clôture des comptes 2019 et modification des statuts (changement de siège social)
- 6 SPL Transalley clôture des comptes 2019
- Rapport d'activité 2020 du délégataire de la gestion de la fourrière automobile

### **DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC**

- 8 Fourrière automobile pour la commune de Valenciennes Choix du délégataire
- 9 Approbation du principe de délégation de service public du parking de l'Arsenal.

### **AMENAGEMENT URBAIN**

10 Plan de prévention des risques d'inondation de la vallée de la Rhônelle et de ses affluents (PPRI) - avis sur le projet de plan

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 11 Construction du pôle éducatif et social du faubourg de Lille rue Rosalie Levasseur à Valenciennes Description du programme de l'opération Enveloppe financière prévisionnelle Lancement de la procédure du concours de maitrise d'œuvre
- 12 Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de divers organismes Modificatif

### **CULTURE**

- 13 Adhésion au Pass Culture
- 14 Adhésion au Réseau des maisons d'écrivain et patrimoines littéraires des Hauts de France
- 15 Don par un particulier d'une esquisse attribuée à Jean-Baptiste Carpeaux, autour de l'œuvre de Notre Dame du Saint-Cordon

### **CONVENTIONS**

- 16 Création d'un "Espace sans tabac"
- 17 Dispositif d'intervention Habitat privé Action Cœur de Ville
- 18 Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre la Ville de Valenciennes et l'Association Sport dans la Ville pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes par le sport et versement d'une subvention en fonctionnement de 50 000 euros.

### **FINANCES**

- 19 Taxe locale sur la publicité extérieure année 2022
- 20 Cession entre la SIA et la SIGH- Transfert des garanties d'emprunt
- 21 Protocole transactionnel entre la ville de Valenciennes et la société COLAS FRANCE.
- 22 Programmation 2021 Contrat de Ville conventionnement avec les opérateurs
- 23 Programmation Taxes Foncières sur les Propriétés Bâties (TFPB) 2021 pour les logements sociaux dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville
- 24 Vente d'une Citroën DS5

### **RESSOURCES HUMAINES**

- 25 Plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les Femmes et les Hommes dans la fonction publique
- 26 Mise à jour du tableau des effectifs

### **OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES**

- 27 Acquisition du 47 avenue du Faubourg de Cambrai parcelle U n°76
- 28 Acquisition de la friche industrielle Mazelier sise 62 ruelle Saint Roch à Valenciennes parcelles B n°80 et 550
- 29 Echange foncier sans soulte entre la Ville de Valenciennes et la Foncière SVH (filiale du groupe GDSA) rue Henri CAFFIAUX
- 30 Cession d'une emprise foncière située rue Lucien JONAS à Valenciennes au profit de la SIGH pour la réalisation d'un programme de logements dans le cadre du NPNRU Chasse Royale
- 31 Cession à SIGLA NEUF de l'immeuble sis 1 rue Salle Le Comte à Valenciennes parcelle cadastrée AR N° 939

### OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

32 Brocantes 2021-2025

### **SUBVENTIONS**

- 33 Demande de subvention pour des travaux d'amélioration du Musée des Beaux Arts de Valenciennes
- 34 Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association des Centres Sociaux et Socioculturels de la Région de Valenciennes (ACSRV) pour l'accompagnement du projet "Frigo anti-gaspi" de la Maison de Quartier BEAUJARDIN du Faubourg de Lille
- 35 Subvention exceptionnelle de 10 000 euros au profit de l'association Club Philatélique de Valenciennes pour l'organisation du Championnat de France et du Challenge européen du 8 au 10 octobre 2021 à la cité des congrès de Valenciennes.



### Conseil Municipal

Service Assemblées SaG

### Compte rendu sommaire de la séance du 20 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un, le 20 juillet, à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la ville de VALENCIENNES, régulièrement convoqué le 13 juillet 2021, est réuni au lieu l'Hôtel de ville - Grand Salon, sous la présidence de Monsieur Laurent DEGALLAIX, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Secrétaire de séance : Mme Emilie LECLERCQ & M. Franck DELOGE

#### Etaient présents :

M. Laurent DEGALLAIX, M. Arnaud L'HERMINE, Mme Valérie BEYROUTI, M. Didier RIZZO, Mme Valérie LORRIAUX, M. Daniel CAPPELLE, Mme Ludivine BILLOIR, M. Karim GANA, Mme Fabienne LAMBERT, M. Bernard MOREAU, M. Patrick ROUSSIES, Mme Isabelle DESOIL, M. Franck KOLLER, M. Salvatore DI VITA, Mme Sophie MERIAUX, Mme Emilie LECLERCQ, M. José PRESSOIR, Mme Luce TROADEC, M. Franck DELOGE, Mme Nathalie LORETTE.

Excusés avec pouvoir : M. Armand AUDEGOND excusé, qui a donné pouvoir à M. Franck KOLLER, Mme Aurore COLSON excusé, qui a donné pouvoir à M. Bernard MOREAU, M. Mattéo GUALANO excusé, qui a donné pouvoir à M. Karim GANA, Mme Delphine ALEXANDRE excusé, qui a donné pouvoir à M. Bernard MOREAU, M. Jean-Marcel GRANDAME excusé, qui a donné pouvoir à Mme Fabienne LAMBERT, M. Guy MARCHANT excusé, qui a donné pouvoir à M. Karim GANA, Mme Joëlle ANDRIS excusé, qui a donné pouvoir à M.P. atrick ROUSSIES, M. Maurice SPRATBROW excusé, qui a donné pouvoir à Mme Valérie BEYROUTI, Mme Monique HEGO excusé, qui a donné pouvoir à Mme Sophie MERIAUX, Mme Maryse DUMORTIER excusé, qui a donné pouvoir à M. Salvatore DI VITA, M. Régis DUFOUR-LEFORT excusé, qui a donné pouvoir à M. Patrick ROUSSIES, Mme Elisa CAUDRELIER excusé, qui a donné pouvoir à Mme Fabienne LAMBERT, M. Michaël MARTINEZ excusé, qui a donné pouvoir à Mme Valérie BEYROUTI, M. Lorenzo DEL CIOTTO excusé, qui a donné pouvoir à M. Daniel CAPPELLE, Mme Elodie CARON excusé, qui a donné pouvoir à M. Salvatore DI VITA, M. Quentin OMONT excusé, qui a donné pouvoir à Mme Luce TROADEC, Mme Chantal PLAQUET excusé, qui a donné pouvoir à M. Franck DELOGE.

Excusé(e): Mme Déborah SANIEZ.

Absent s: Mme Geneviève MANNARINO, Mme Kostia HUANT, M. Didier LEGRAND, M. Michel BROUILLARD.

M. Armand AUDEGOND absent aux délibérations n°5,9,34 - Mme Aurore COLSON absente aux délibérations n° 4,6 - M. Mattéo GUALANO absent aux délibérations n°3,9,20,23,30,34

Mme Delphine ALEXANDRE absente aux délibérations n° 22,34 - Mme Jeanine NOIRET absente aux délibérations n°3, 4,6,9 - M. Jean-Marcel GRANDAME absent aux délibérations n° 20,23,30

M. Guy MARCHANT absent aux délibérations n°3,0,20,23,30,34 - Mme Joelle ANDRIS absente à la délibération n° 4 - Mme Monique HEGO absente aux délibérations n° 22,34

Mme Maryse DUMORTIER absente aux délibérations n°5,9 - M. Régis DUFOUR-LEFORT absent à la délibération n°4 - Mme Elisa CAUDRELIER absente aux délibérations n°3,9

M. Mickael MARTINEZ absent aux délibération n°5,9 - M. Lorenzo DEL CIOTTO absent aux délibérations n° 22,34 - Mme Elodie CARON absente aux délibérations n° 5,9,34

### Ordre du jour

Etat des décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir donnée par le Conseil Municipal en application des délibérations n°3 du 26 mai 2020 et n°3 du 02 juillet 2020, par arrêtés de subdélégations du 03 juin 2020, du 11 juin 2020 et 15 février 2021 : avril, mai et juin 2021

#### **RAPPORT**

### 1 Rapport annuel relatif à la Dotation Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale 2020

Le Conseil Municipal, par 38 voix pour, décide :

 De prendre acte du rapport d'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale pour l'année 2020 présenté

### 2 <u>Contrat de concession de service - dispositif ORT de redynamisation commerciale - rapport annuel du délégataire</u>

Le Conseil Municipal, par 38 voix pour, décide :

- De prendre connaissance de ce rapport pour l'année 2020.

### 3 Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes - Société anonyme d'économie mixte "Valenciennes Stationnement" (SAEMVS) - exercices 2015 et suivants

Le Conseil Municipal, par 33 voix pour, 1 non-participation au vote (M. RIZZO), décide :

- De prendre connaissance du rapport définitif, établi par la CRC.

### 4 SAEML Le Phénix - clôture des comptes 2019

Le Conseil Municipal, par 31 voix pour, 3 non participations au vote (M. L'HERMINE, M. MOREAU, M. ROUSSIES), décide :

- D'approuver la clôture des comptes 2019 de la SAEML Le Phénix.



### 5 SPL Stationnement - clôture des comptes 2019 et modification des statuts (changement de siège social)

Le Conseil Municipal, par 31 voix pour, 3 non participations au vote (M. KOLLER, M. DI VITA, Mme LECLERCQ), décide :

- D'approuver la clôture des comptes 2019 de la SPL Stationnement ;
- De prendre acte du transfert du siège social de la SPL Stationnement au 33-35 Rue du Quesnoy 59300 VALENCIENNES et des statuts actualisés

### 6 SPL Transalley - clôture des comptes 2019

Le Conseil Municipal, par 32 voix pour, 3 non participations au vote (M. L'HERMINE, M. RIZZO, M. MOREAU), décide :

- D'approuver la clôture des comptes 2019 de la SPL Transalley.

### Rapport d'activité 2020 du délégataire de la gestion de la fourrière automobile

Le Conseil Municipal, par 38 voix pour, décide :

- De prendre acte du rapport de gestion 2020 de la fourrière automobile

### **DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC**

### 8 Fourrière automobile pour la commune de Valenciennes - Choix du délégataire

Le Conseil Municipal, par 38 voix pour, décide :

- D'approuver le rapport présenté
- De déclarer l'offre de la SARL DREUMONT régulière et approprié et retenir son offre, sans qu'une négociation ne soit nécessaire, pour assurer la gestion déléguée de la fourrière automobile de la ville de Valenciennes
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes diligences, notamment
  - Signer le contrat de concession à intervenir comportant les modalités présentées pour une application au 1<sup>er</sup> août 2021 et pour une durée de quatre ans, après mise au point, afin d'entériner les propositions de la SARL Dreumont que sont
    - o Le délai d'intervention de 20 mn
    - o Et la gratuité des déplacements des véhicules à la demande du Chef de la Police municipale et des restitutions de véhicules, sur demande du responsable de la Police municipale, en-dehors des périodes d'ouverture de la fourrière, notamment pendant les périodes de manifestations ou de circonstances exceptionnelles.
  - Transmettre la présente délibération et tous les documents afférents au représentant de l'Etat.

### 9 Approbation du principe de délégation de service public du parking de l'Arsenal.

Le Conseil Municipal, par 26 voix pour, 4 non participations au vote (M. RIZZO, M. KOLLER, M. DI VITA, Mme LECLERCQ), décide :

- D'approuver le principe d'une délégation de service public pour le parking de l'Arsenal à la SPL Stationnement sous la forme d'un contrat d'affermage d'une durée de dix années environ, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021 et jusqu'au 30 septembre 2031;
- D'approuver le rapport présentant les caractéristiques des prestations objet du futur contrat d'affermage ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à lancer la procédure de négociation et d'attribution du futur contrat d'affermage et à signer tout document en lien avec ladite procédure.

### AMENAGEMENT URBAIN

### 10 Plan de prévention des risques d'inondation de la vallée de la Rhônelle et de ses affluents (PPRI) - avis sur le projet de plan

Le Conseil Municipal, par 34 voix pour, 4 voix contre (M. PRESSOIR, Mme TROADEC, M. OMONT, Mme LORETTE), décide :

- D'émettre un avis réservé au projet de Plan de Prévention des Risques inondation de la vallée de la Rhônelle et de ses affluents.
- De demander à ce que le règlement du PPRi de la vallée de la Rônelle et de ses affluents soit revu pour permettre la requalification et la réhabilitation de biens identifiés en zones orange clair et orange foncé au PPRi, en ce qui concerne les changements de destination vers de l'habitation.
- De demander à ce que les mesures imposées sur les biens existants soient revues, tant en terme de travaux à mettre en œuvre, qu'en terme de délai.



- De demander à ce que l'Architecte des Bâtiments de France soit associé à la réécriture de cette partie du règlement, imposant des prescriptions sur les biens existants.
- De demander à ce que les observations formulées ci-dessus par la Ville de Valenciennes soient prises en compte dans le PPRi de la Vallée de la Rhônelle et de ses affluents, au terme de l'enquête publique,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte ou courrier se rapportant à cette délibération.

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

## Construction du pôle éducatif et social du faubourg de Lille rue Rosalie Levasseur à Valenciennes - Description du programme de l'opération - Enveloppe financière prévisionnelle - Lancement de la procédure du concours de maitrise d'œuvre

Le Conseil Municipal, par 38 voix pour, décide :

- D'approuver le pré-programme du projet de construction du pôle éducatif et social du faubourg de Lille pour une enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux estimée à ce stade à 12 900 000 € HT, valeur mars 2021.
- D'autoriser le lancement d'un concours restreint sur « Esquisse plus » en application de l'article L 2125-2° et des articles R 2162-15 à R 2162.26 et R 2172-1 à R 2172-6 du code de la commande publique (CCP).
- De fixer le nombre de candidats admis à concourir à 5 sous réserve d'un nombre suffisant de candidats répondant aux critères de sélection des candidatures
- De fixer à 80 000 € HT l'indemnité qui sera allouée sur proposition du jury à chaque concurrent ayant remis des prestations et ceci dans les conditions prévues dans le règlement de concours
- De fixer le montant de de l'indemnité sur la base de 740 € HT pour une vacation journalière et 370 € pour une vacation à la demi-journée, compris frais de déplacements
- De dire que les crédits sont prévus au budget principal exercice 2021 et suivants.

### 12 <u>Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de divers organismes - Modificatif</u>

Le Conseil Municipal, par 35 voix pour, 3 abstentions (M. PRESSOIR, Mme TROADEC, M. OMONT), décide :

- D'accepter les modifications ci-dessous à savoir :

Structures	Nombres de sièges	Elu(e)s désigné(e)s	Nouvelles propositions
Ecole privée – conseil d'école			
Notre dame	1 titulaire	Geneviève MANNARINO	Delphine ALEXANDRE

### **CULTURE**

### 13 Adhésion au Pass Culture

Le Conseil Municipal, par 38 voix pour, décide :

- D'approuver l'adhésion et l'inscription de la Ville de Valenciennes au dispositif national Pass Culture
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à la mise en œuvre de ce dispositif

### 14 Adhésion au Réseau des maisons d'écrivain et patrimoines littéraires des Hauts de France

Le Conseil Municipal, par 38 voix pour, décide :

- D'approuver l'adhésion de la Ville de Valenciennes à l'Association Réseau des maisons d'écrivain et patrimoines littéraires des Hauts de France.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette adhésion.
- D'autoriser le versement à l'Association de la cotisation d'un montant de 100 € pour l'année 2021, éventuellement revalorisée les années suivantes
- D'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville

### Don par un particulier d'une esquisse attribuée à Jean-Baptiste Carpeaux, autour de l'œuvre de Notre Dame du Saint-Cordon

Le Conseil Municipal, par 38 voix pour, décide :

- D'accepter le don de cette esquisse de Monsieur Philippe Carlier et d'autoriser l'intégration à l'inventaire du Musée



### **CONVENTIONS**

### 16 Création d'un "Espace sans tabac"

Le Conseil Municipal, par 35 voix pour, 3 abstentions (M. PRESSOIR, Mme TROADEC, M. OMONT), décide :

- D'approuver la convention « Espace sans Tabac » avec la ligue contre le Cancer ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tout document afférent.

### 17 Dispositif d'intervention - Habitat privé - Action Cœur de Ville

Le Conseil Municipal, par 38 voix pour, décide :

- De valider le projet d'intervention globale sur l'habitat privé dans le cadre de Cœur de Ville de Valenciennes.
- De valider les objectifs de l'OPAH RU Cœur de Ville et la convention opérationnelle
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention opérationnelle, ainsi que toute convention partenariale et financière relative à la bonne mise en œuvre de l'opération.
- D'imputer les dépenses nécessaires sur les crédits aides aux travaux.
- D'imputer les dépenses nécessaires sur les crédits ingénierie.

# Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre la Ville de Valenciennes et l'Association Sport dans la Ville pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes par le sport et versement d'une subvention en fonctionnement de 50 000 euros.

Le Conseil Municipal, par 38 voix pour, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à :
  - Signer la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec l'association Sport dans la Ville pour une durée de 5 ans, ainsi que tout acte y afférent,
  - Verser à l'association Sport dans la Ville une subvention en fonctionnement au titre d'une action spécifique d'un montant de 50 000 euros pour 2021.

### **FINANCES**

### 19 Taxe locale sur la publicité extérieure année 2022

Le Conseil Municipal, par 34 voix pour, 4 abstentions (M. PRESSOIR, Mme TROADEC, M. OMONT, Mme LORETTE), décide :

- De fixer les tarifs suivants au 1er janvier 2022 par mètre carré, par an et par face :
  - $\bullet$  21,10 € pour les dispositifs et pré-enseignes non numériques.
  - 64,20 € pour les dispositifs et pré-enseignes numériques.
  - 42,80 € pour les enseignes entre 12 m² et 50 m²
  - 85,60 € pour les enseignes supérieures à 50 m<sup>2</sup>

### 20 Cession entre la SIA et la SIGH- Transfert des garanties d'emprunt

Le Conseil Municipal, par 33 voix pour, 2 non participations au vote (M. RIZZO, M. GANA), décide :

- De bien vouloir maintenir en faveur de la Société Immobilière Grand Hainaut (SIGH) les garanties initialement accordées à la SA D'HLM SIA HABITAT au titre des huit lignes de prêts dont les numéros et caractéristiques sont repris ci-dessous :

Prêteur	N° de	Date	En cours au	Date de fin de	% Garanti	En cours
	contrat	Délibération	31/12/2021	prêt		garanti
						au 31/12/2021
CDC	1093244	05/07/2007	534 503,38	01/08/2057	100%	534 503,38
CDC	1205539	20/07/2011	132 025,49	01/09/2034	100%	132 025,49
CDC	1323581	09/07/1998	15 289,20	01/09/2040	100%	15 289,20
CDC	1323602	05/07/2007	3 439 106,31	01/08/2057	100%	3 439 106,31
CDC	1323651	20/07/2011	1 274 911,61	01/03/2046	100%	1 274 911,61
CDC	1323652	20/07/2011	1 689 885,59	01/03/2041	100%	1 689 885,59
CDC	1344404	25/06/2019	2 507 733,76	01/09/2038	100%	2 507 733,76
CREDIT	7037987	02/01/1997	120 418,97	30/01/2022	100%	120 418,97
FONCIER						
TOTAL						9 713 874,31

- D'autoriser le Maire ou son représentant, à prendre et signer tout acte ou contrat constatant l'engagement de la collectivité quant aux lignes de prêts transférés



### 21 Protocole transactionnel entre la ville de Valenciennes et la société COLAS FRANCE.

Le Conseil Municipal, par 38 voix pour, décide :

- D'approuver le principe d'une transaction à intervenir entre la ville de Valenciennes et la société COLAS FRANCE ;
- D'approuver les conditions reprises dans la délibération auxquelles ce protocole d'accord est passé ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit projet de protocole et tout document qui serait utile à sa conclusion.

### 22 Programmation 2021 Contrat de Ville - conventionnement avec les opérateurs

Le Conseil Municipal, par 32 voix pour, 3 non participations au vote (Mme LORRIAUX, Mme DESOIL, Mme MERIAUX), décide :

- D'approuver la programmation 2021 du Contrat de Ville tous opérateurs confondus ;
- D'autoriser le versement des subventions aux opérateurs selon le détail ci-après :

Porteur	Titre de l'action	Montant
ACSRV	La santé dans nos quartiers	18 371
ACSRV	Ma maison	6 879
ACSRV	Joueurs d'hierjoueurs d'aujourd'hui	4 000
ACSRV	Mon quartier, ma ville, mes cultures	25 600
FDT CENTRES SOCIAUX	Ecole, Familles, Quartiers	10 500
INTERFACES	Médiation sociale et énergie	7 000
DECHAINES DU BOCAL	Le verre, pour faire commun!	3 640
TOTAL		75 90

<sup>-</sup> D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions avec chacun des opérateurs qui sera subventionné par la ville.

### 23 <u>Programmation Taxes Foncières sur les Propriétés Bâties (TFPB) 2021 pour les logements sociaux dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville</u>

Le Conseil Municipal, par 32 voix pour, 3 non participations au vote (M. DEGALLAIX, M. RIZZO, M. GANA), décide :

- D'approuver l'ensemble de la programmation présentée.

### 24 Vente d'une Citroën DS5

Le Conseil Municipal, par 38 voix pour, décide :

- D'autoriser la vente de ce véhicule, conformément au tableau présenté, pour un montant de 13 651.00€.

### **RESSOURCES HUMAINES**

### 25 <u>Plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les Femmes et les Hommes dans la fonction publique</u>

Le Conseil Municipal, par 38 voix pour, décide :

- D'adopter le plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les Femmes et les Hommes présenté.

### 26 Mise à jour du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, par 38 voix pour, décide :

- D'autoriser les créations et suppressions des emplois présentées,
- D'autoriser la modification du tableau des effectifs de la Ville en conséquence,
- D'inscrire les crédits correspondant au budget,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes individuels ayant trait à ces créations d'emplois.

### **OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES**

### 27 Acquisition du 47 avenue du Faubourg de Cambrai parcelle U n°76

Le Conseil Municipal, par 38 voix pour, décide :

- D'autoriser la poursuite de l'acquisition de la propriété des ayants droits issus de la succession de Monsieur Aber BOUYACOUB, située sur la parcelle section U n°76, 47 avenue du Faubourg de Cambrai d'une superficie de 1127 m².



- Soit par voie amiable si les ayants-droits acceptent tous l'offre à hauteur de 65 000 euros, soit de poursuivre la procédure d'expropriation sur les immeubles repris ci-dessus et suivant les dispositions de l'article L.2243-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- D'approuver la constitution du dossier simplifié d'acquisition telle que fixée,
- De fixer la procédure de mise à disposition du public telle que fixée,
- D'autoriser le Maire à prendre tous les actes nécessaires à cette fin et notamment de saisir le Préfet en vue d'obtenir l'arrêté prévu à l'article L 2243-4 alinéa 3,
- D'autoriser le Maire, suite à cet arrêté à poursuivre la procédure suivant les dispositions du code de l'expropriation, et de prendre tous les actes nécessaires à cette fin, et notamment de saisir le juge de l'expropriation.

### 28 Acquisition de la friche industrielle Mazelier sise 62 ruelle Saint Roch à Valenciennes - parcelles B n°80 et 550

Le Conseil Municipal, par 38 voix pour, décide :

- D'approuver l'acquisition des parcelles cadastrées B n°550 et B n°80 sis 62 ruelle Saint Roch dépendant de la liquidation judiciaire de la SA ETS LEON MAZELIER représentée par son liquidateur, au prix de 20 000 € nets vendeur ;
- D'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer tout document et acte se rapportant à cette acquisition.

### 29 <u>Echange foncier sans soulte entre la Ville de Valenciennes et la Foncière SVH (filiale du groupe GDSA)</u> - rue Henri CAFFIAUX

Le Conseil Municipal, par 38 voix pour, décide :

- D'approuver l'échange foncier sans soulte entre la Ville de Valenciennes et la Foncière SVH tel que présenté à savoir :
  - Transfert par la Ville à la Foncière SVH d'une emprise déclassée d'une surface d'environ 35 m²
- Transfert par la Foncière SVH à la Ville de 3 parcelles cadastrées AK n° 182 (251 m²), 186 (10 m²) et 367 (418m²) pour une contenance totale d'environ 679 m².

Il est précisé que les frais de notaire seront supportés par moitié par les parties ;

- D'autoriser, après transfert de propriété, le classement dans le domaine public des parcelles cadastrées AK n° 182, 186 et 367;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir dans le cadre de cet échange foncier.

### 30 <u>Cession d'une emprise foncière située rue Lucien JONAS à Valenciennes au profit de la SIGH pour la réalisation d'un programme de logements dans le cadre du NPNRU Chasse Royale</u>

Le Conseil Municipal, par 33 voix pour, 2 non participations au vote (M. RIZZO, M. GANA), décide :

- D'approuver la cession à l'euro symbolique au profit de la SIGH de la parcelle située rue Lucien JONAS prochainement cadastrée AB n°785 pour une surface d'environ 858 m². Il est précisé que les frais d'acte notarié seront à la charge de la SIGH;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les pièces et actes se rapportant à cette cession.

## 31 <u>Cession à SIGLA NEUF de l'immeuble sis 1 rue Salle Le Comte à Valenciennes - parcelle cadastrée AR Nº 939</u>

Le Conseil Municipal, par 38 voix pour, décide :

- D'autoriser la vente à SIGLA NEUF de l'immeuble cadastré AR n °939 sis 1 rue Salle Le Comte d'une surface cadastrale d'environ 482 m² au prix de 285 000 € net vendeur (hors frais d'acte à la charge de l'acquéreur) en vue de la création de logements collectifs ;
- D'autoriser SIGLA NEUF à déposer un permis de construire sur ladite parcelle préalablement à son acquisition définitive. L'obtention d'un permis de construire constituera une condition suspensive inscrite à la promesse de vente ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte utile à intervenir.

### OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

### 32 Brocantes 2021-2025

Le Conseil Municipal, par 38 voix pour, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions à intervenir avec les organisateurs,



#### **SUBVENTIONS**

### 33 Demande de subvention pour des travaux d'amélioration du Musée des Beaux-Arts de Valenciennes

Le Conseil Municipal, par 38 voix pour, décide :

- De solliciter une subvention de 1 600 000 € auprès du Département dans le cadre de la programmation 2021-2022 des Projets Territoriaux Structurants à enjeux stratégiques territoriaux pour les travaux d'amélioration du Musée des Beaux-Arts de Valenciennes.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à déposer les dossiers de demandes de subventions correspondants et à signer tous les documents s'y rapportant.

## Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association des Centres Sociaux et Socioculturels de la Région de Valenciennes (ACSRV) pour l'accompagnement du projet "Frigo anti-gaspi" de la Maison de Quartier BEAUJARDIN du Faubourg de Lille

Le Conseil Municipal, par 26 voix pour, 5 non participations au vote (Mme LORRIAUX, M. GANA, Mme DESOIL, M. KOLLER, Mme MERIAUX), décide :

- D'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 1000,00 euros à l'ACSRV en soutien à l'action « Frigo anti -gaspi » de la Maison de Quartier BEAUJARDIN.

# 35 <u>Subvention exceptionnelle de 10 000 euros au profit de l'association Club Philatélique de Valenciennes pour l'organisation du Championnat de France et du Challenge européen du 8 au 10 octobre 2021 à la cité des congrès de Valenciennes.</u>

Le Conseil Municipal, par 38 voix pour, décide :

- D'approuver la demande de subvention exceptionnelle faite par l'Association Philatélique de Valenciennes
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à verser la somme de 10 000 euros au profit de l'Association Philatélique de Valenciennes pour l'organisation du Championnat de France et du Challenge Européen de Philatélie qui auront lieu du 8 au 10 octobre 2021 à la Cité des Congrès de Valenciennes.

### **QUESTIONS ORALES**

Groupe « Valenciennes Verte et Solidaire »

#### Mme LuceTroadec:

Comme pour la fermeture du Musée pour encore plusieurs années dans des circonstances peu claires, la presse locale nous a appris au mois de mai que les tarifs des concessions dans les cimetières valenciennois étaient passés de 310 euros pour trente ans en 2020 à 1 500 euros au 1er janvier 2021 (VDN édition du 8 mai), puis la semaine suivante (VDN édition du 12 mai) que celui de la taxe d'inhumation avait augmenté dans des proportions encore plus stupéfiantes : « En enterrant son épouse, un usager a découvert qu'elle était passée de 35 à 350 euros. ».

Comment se fait-il que des choses importantes de la vie de notre cité, comme ces augmentations tout à fait scandaleuses pour les 25 % de valenciennois vivant en dessous du seuil de pauvreté, n'aient pas été mises en délibération au Conseil Municipal ?

### M. José Pressoir:

Nous avons pu constater dernièrement la fermeture d'agences bancaires et de points de retrait d'argent liquide à Valenciennes. Un article de la Voix du Nord du 26 juin 2021 y fait référence. Ces fermetures ont des conséquences importantes dans le quotidien des valenciennois qui ne peuvent accéder à un service de première nécessité. Les achats courants dans les petits commerces de proximités se font habituellement avec de l'argent liquide. Les cartes bleues pour le "sans contact" ne sont pas accessibles à tous, en particulier les personnes en situation précaire. Même en zone urbaine comme le quartier de Dampierre ou la Chasse Royale, les habitants se retrouvent face à une désertification bancaire. Cette situation oblige les habitants à se déplacer hors de leur quartier pour trouver de l'argent. Comment imaginer cela possible pour les personnes handicapées ou pour les personnes âgées? Une pétition est en cours à La Chasse Royale pour rétablir le point relais de La Poste et les habitants du quartier de la pyramide Dampierre subissent la fermeture de l'agence de la Caisse d'Epargne.

Monsieur le maire, que comptez-vous faire pour stopper cette désertification bancaire ? Nos concitoyens attendent des réponses de votre part à des problèmes concrets du quotidien. L'Etat est un actionnaire important de La Poste et devrait être alerté de cette situation.

La séance est levée à 19H00

Conformément à l'article L2121-25 du Code Générale des Collectivités Territoriales, affichage de ce compte rendu est effectué sur le tableau prévu à cet effet dans le hall de l'Hôtel de Ville le **2 B JUL. 2021** pour y demeurer

jusqu'au 28 SEP 2021

A Valenciennes, le 28 JUIL 2021 LE MAIRE

Laurent DEGALLAIX